

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1) Pouvoir adjudicateur :

Ville de Rungis
Services techniques
5, rue Sainte Geneviève
94150 RUNGIS

2) Procédure :

Accord-cadre passé selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le présent accord-cadre est un contrat à prix forfaitaires et unitaires.

3) Objet du marché :

Accord-cadre d'entretien des installations d'Alarme Incendie et de Désenfumage des bâtiments communaux.

4) Nature des candidatures :

Candidatures individuelles ou dans le cadre d'un groupement.

5) Lieu d'exécution des prestations : Ville de Rungis.

6) Délai d'exécution : Le présent accord-cadre est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de sa date de notification.

7) Date de démarrage des prestations : Mai 2019

8) Justificatifs à produire :

Les documents mentionnés au Règlement de la Consultation

9) Unité monétaire : l'Euro

10) Conditions de financement et de règlement des prix :

Les prestations seront financées dans le cadre du budget de la ville de Rungis et seront réglées par mandat administratif.

11) Date limite de réception des offres : **02 Avril 2019 à 12H**

12) Délai de validité des offres : 120 jours



13) Critères de jugement des offres :

La valeur technique de l'offre : 60 % soit 60 points / 100

- Moyens humains mobilisés pour l'exécution du présent accord-cadre (CV, qualifications, recyclages, formations fabricants etc.) **15 % soit 15 points sur 100**
- Le descriptif des moyens techniques mis en œuvre pour les dépannages et astreintes. (Délais, numéros etc.) **15 % soit 15 points sur 100**
- Méthodologie détaillée des interventions dues au titre du présent accord-cadre. **10 % soit 10 points sur 100**
- La qualité du matériel (jugé sur la base des fiches techniques des équipements demandés au BPU). **10 % soit 10 points sur 100**
- Note sur la gestion du stock disponible pour les interventions d'urgence. **10% soit 10 points sur 100**

Le prix des prestations : 40 % soit 40 points / 100

- Le montant forfaitaire de la prestation (*Base DPGF*) **20% soit 20 points sur 100.**
- Le Bordereau de Prix Unitaires (*Noté sur la base d'un chantier masqué*) **20% soit 20 points sur 100**

14) Retrait du DCE et renseignements :

Techniques : M. CHATEAU

Administratifs : M. JOUBERT

Tel: 01.45.12.80.32

Fax: 01.45.12.80.47

services.techniques@ville-rungis.fr

15) Date de mise en ligne de l'avis sur le site internet de la ville de Rungis www.rungis.fr et sur achatpublic.com : le **06/03/2019**